

Gouvernement du Québec

### Décret 53-2013, 22 janvier 2013

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre Cliche comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Pierre Cliche de Blainville, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 23 janvier 2013;

QUE le lieu de résidence de monsieur Pierre Cliche soit fixé dans la Ville de Saint-Jérôme ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58902

Gouvernement du Québec

### Décret 54-2013, 22 janvier 2013

CONCERNANT la nomination de madame Claire Desgens comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Claire Desgens de Sherbrooke, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 23 janvier 2013;

QUE le lieu de résidence de madame Claire Desgens soit fixé dans la Ville de Sherbrooke ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58903

Gouvernement du Québec

### Décret 55-2013, 22 janvier 2013

CONCERNANT la nomination de monsieur Erick Vanchestein comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Erick Vanchestein de Montréal, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 23 janvier 2013;

QUE le lieu de résidence de monsieur Erick Vanchestein soit fixé dans la Ville de Sherbrooke ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58904

Gouvernement du Québec

### Décret 56-2013, 22 janvier 2013

CONCERNANT la nomination de madame Monique Lavallée comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Monique Lavallée de Sherbrooke, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 23 janvier 2013;

QUE le lieu de résidence de madame Monique Lavallée soit fixé dans la Ville de Sherbrooke ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58905